

DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION 2023/2024



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

1ère licence FFSS : oui non

Adhérent du NCA : oui précisez années non

Titre : M. Mme.

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Nationalité : Française Autre :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Code postal du lieu de naissance :

Telephone portable :

Email :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom :

Téléphone portable :

L'inscription aux formations est définitive : toute absence injustifiée ou abandon ne sera pas remboursée.

Date : / /

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal:

DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION 2023/2024



FORMATION SECOURISME

FORMATION GRAND PUBLIC :

CITOYEN : Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) - 7 heures

: PSC1 sur demande, l'effectif du groupe doit être supérieur à 6 stagiaires.

OPERATIONNELLE :

Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) - 35 heures

(Obligatoire pour le BNSSA)

: PSE1 N°1 : Du Lundi 19 au Vendredi 23 Février 2024

Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (PSE2) - 28 heures

: PSE2 N°1 : Du Lundi 22 au Jeudi 25 Avril 2024

Formation Continue annuelle PSE1/2 :

(obligatoire pour continuer à exercer)

: FC PSE1/2 N°1 : Vendredi 26 Janvier 2024

: FC PSE1/2 N°2 : Samedi 24 Février 2024

DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION 2023/2024



FORMATION SECOURISME/AQUATIQUE

FORMATION ENTREPRISE :

Sauveteur-Secouriste du Travail (SST) - 14 heures

: SST sur demande, l'effectif du groupe doit être supérieur à 4 stagiaires.

Maintien-Actualisation des compétences SST (MAC SST) - 7 heures

(obligatoire tous les 2ans)

: SST sur demande, l'effectif du groupe doit être supérieur à 4 stagiaires.

FORMATION AQUATIQUE :

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) + Règlementation

: FI BNSSA N°1 : à partir du Samedi 7 Octobre 2023 jusqu'au passage de l'examen

(PSE1 obligatoire)

(l'examen pourra être effectué lorsque le candidat sera prêt et aura l'âge requis de 17 ans)

Horaires d'entraînement en piscine :

- **Samedi : 7h30 - 9h00**
- **Mardi : 20h30 - 21h30**

Stage d'entraînements pendant les vacances scolaires.

Cours de réglementation :

- **A partir de Janvier : Le samedi : 9h00 - 10h00**

(RDV de positionnement et test le 30 septembre à la piscine Atlantys)

DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION 2023/2024



FORMATION SECOURISME/AQUATIQUE

FORMATION AQUATIQUE

Formation Continue BNSSA (Obligatoire tous les 5 ans)

: FC BNSSA N°1 : à partir du Samedi 7 octobre jusqu'au passage de l'examen (FCPSE à jour)

Horaires d'entraînement en piscine :

- **Samedi : 7h30 - 9h00**
- **Mardi : 20h30 - 21h30**

DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION 2023/2024



MOTIVATIONS

VOS MOTIVATIONS

Quelles sont les raisons de votre inscription en formation ?

Quelles compétences souhaitez-vous développer ?

EXPERIENCES PERSONNELLES

Décrivez vos expériences dans le domaine du secours à personnes (est-ce que j'ai assisté à un accident et qu'ai-je fais ?)

DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION 2023/2024



TARIFS

Formations	Coût de la formation (hors prise en charge)	Nombres d'heures de formation	Coût de la formation (avec prise en charge)
BNSSA + PSE 1 + PSE 2	875 €	125 H	1375 €
BNSSA + PSE 1	665 €	95 H	1045 €
BNSSA	420 €	60 H	660 €
PSE 1	245 €	35 H	385 €
PSE 2	210 €	30 H	330 €
PSC 1	60 €	8H	88 €
FC BNSSA + PSE 1	160 €	22 H	242 €
FC PSE 1 et 2	65 €	7 H	77 €

Les tarifs incluent la licence obligatoire.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de devis.

Une remise sera effectuée si vous souhaitez faire des Postes de Secours

DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION 2023/2024



DOCUMENTS À FOURNIR

Nos tarifs sont personnalisés en fonction de votre statut au sein de notre association.
N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements

Pour le paiement de votre inscription, vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois : chèques à l'ordre du NAUTIC CLUB ANGÉRIEN (mettre les dates d'encaissement au dos de chaque chèque).

- : Le dossier complété et signé.
- : Le règlement de la formation choisie par chèque ou espèces.
- : Photocopie carte d'identité recto/verso
- : Extrait de casier Judiciaire N°3 (demande à faire en ligne)

Pour l'inscription aux formations en secourisme (PSC1 / PSE1 / PSE2 / FC PSE/ SST / MAC SST)

- : La photocopie des diplômes pré-requis (exemple : fournir le PSE1 pour s'inscrire au PSE2).

Pour les stagiaires en formation initiale ou formation continue BNSSA :

- : Un certificat médical de non contre-indication à l'examen du BNSSA Modèle vierge à télécharger sur notre site internet pour pouvoir se présenter à l'examen.

Deux certificats médicaux seront demandés 1 à l'entrée en formation / 1 le jour de l'examen

- : La copie des diplômes initiaux (si vous les possédez déjà)
- : La dernière attestation de formation continue concernant chaque diplôme
- : La copie de votre diplôme du BNSSA (pour les formations continues).